



Procès-verbal de la 39^e réunion de la commission consultative (Cocosol)

Date :	13 août 2025
Lieu :	Office fédéral de la justice, Berne
Heure :	de 10 h 15 à 14 h

Numéro de dossier : 924-3723/15/2

Présidence :	Barbara Studer Immenhauser	Présidente Archiviste cantonale du canton de Berne
Membres :	Claude Béguelin	Médecin, psychiatre/pédopsychiatre
	Thomas Gall	Secrétaire adjoint de l'association d'aide aux victimes des deux Bâle
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Heinz Kräuchi	Personne concernée
	Theresia Rohr	Personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Marcel Setz	Personne concernée
Excusée :	Jasmin Stern	Conseillère auprès du centre d'aide aux victimes du Tessin
Ex officio:	Maria Schultheiss	Office fédéral de la justice / Cheffe de l'unité MCFA
	Yves Strub	Office fédéral de la justice / Unité MCFA / secrétaire de commission suppléant
Procès-verbal :	Simone Anrig	Office fédéral de la justice / Unité MCFA / secrétaire de commission



1 Salutations et communications

La présidente ouvre la séance à 10 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative. Elle salue tout spécialement Maria Schultheiss, la nouvelle cheffe de l'unité MCFA (depuis le 1^{er} juillet 2025). Jasmin Stern s'est excusée ; la présidente la remercie d'avoir pris position par écrit sur les cas à traiter.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 21 mai 2025, a déjà été approuvé. La présidente remercie le rédacteur.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ deux semaines. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

Thomas Gall informe les participants que le secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), d'une part, et la Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) et la Conférence des Unions des Ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS), d'autre part, ont fixé début 2025 les grandes lignes de leur collaboration et élaboré un projet d'accord. À l'avenir, les services cantonaux d'aide aux victimes seront financés par l'Église catholique lorsqu'ils apporteront leur soutien aux victimes d'abus subis dans le contexte ecclésial et les aideront notamment à déposer une demande d'indemnisation auprès des services ecclésiastiques compétents. Des accords de collaboration devront être conclus entre les différents cantons et l'Évêché compétent.

Il n'y a pas eu d'autres communications de la part des membres de la commission ou de l'OFJ.

2 Élection de la vice-présidence

2.1 Besoin

L'art. 4, al. 2, du règlement de la Cocosol dispose que la commission *peut* désigner un vice-président ou une vice-présidente. Tous les membres estiment qu'il serait utile de le faire.

2.2 Élection

Marcel Setz se propose au poste de vice-président. Il est élu à l'unanimité.

3 Discussion des dossiers individuels

3.1 Cas abordés lors de la séance précédente

Lors de la séance précédente, la commission a recommandé par 5 voix favorables et 4 abstentions qu'une demande soit approuvée et a voulu être informée de la décision que prendra l'unité MCFA. Celle-ci indique qu'elle a finalement approuvé la demande après l'avoir encore une fois discutée en interne.

3.2 Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)

3.3.1 La présidente fait état du nombre de cas que l'unité MCFA envisageait d'approuver qui ont été soumis à la commission depuis la dernière séance par listes mensuelles : 35 cas en mai, 26 cas en juin et 34 cas en juillet 2025.

Les membres de la commission n'ont pas formulé d'objections en ce qui concerne les listes de mai et de juin 2025 et l'unité MCFA a envoyé les décisions d'approbation. Concernant la

liste de juillet 2025, le délai pour prendre position par voie de circulaire n'est pas encore échu ; les membres de la commission n'ont pas l'intention de formuler des objections.

3.3.2 Sur la liste mensuelle de mai figurait 1 cas et sur celle de juin 3 autres cas que l'unité MCFA avait l'intention de rejeter, jugeant les demandes infondées. Il n'y avait pas de cas de ce type en juillet.

Les membres de la commission n'ayant pas fait d'objections dans le délai imparti, l'unité MCFA a procédé ou procédera sous peu à l'envoi de la décision de rejet.

3.3 Nouveaux cas

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 14 nouvelles demandes pour avis à la commission, proposant d'en rejeter 9, les 5 autres étant des cas limites à examiner. Après discussion approfondie de chaque cas, la commission propose à l'unanimité ou à la majorité de ses membres d'approuver 2 demandes et de rejeter les 12 autres.

4 Information de l'unité MCFA sur l'état des projets d'entraide et du projet de valorisation des résultats de la recherche

4.1 Projets d'entraide

Il n'y a rien de spécial à signaler depuis la dernière séance en ce qui concerne les projets d'entraide.

4.2 Valorisation des résultats de la recherche

S'agissant des offres destinées aux écoles, deux nouvelles sont à signaler :

- Le **vernissage de la plateforme pédagogique « assistance et coercition »** pour la Suisse romande aura lieu le 16 septembre 2025 à Lausanne. [Informations complémentaires](#)
- En lien avec le **roman historique « Der Junge »**, du **matériel pédagogique** a été développé pour les degrés secondaires I et II (en allemand). Le roman peut être utilisé comme lecture en classe d'allemand ou en cours d'histoire. [Informations complémentaires](#)

Les projets suivants ont pu être financés avec les fonds du programme pour les projets de médiation :

- Le **livre illustré « Dazwischen die Einsamkeit »** de Simone Stolz (en allemand) est paru en juillet 2025. Il rend visible la souffrance refoulée des enfants placés en Suisse. C'est une collection de récits du quotidien qui abordent la solitude et la peur, le travail et l'ordre, la fuite et la résilience. [Informations complémentaires](#).
- La **plateforme en ligne « Les visages de la mémoire »** est désormais disponible en italien. Elle donne la parole aux personnes concernées et contribue au travail de mémoire. Elle s'adresse aux victimes et à leurs proches, aux professionnels, au grand public et aux écoles. [Vers le site en italien](#)
- La **pièce de théâtre « Das muss aufhören! »** est consacrée à la protection des enfants et à leurs droits. Elle sera jouée environ 22 fois en Suisse alémanique jusqu'à la fin 2026. Les écoles (dès le degré secondaire I) peuvent assister gratuitement aux représentations, tout comme les hautes écoles et les autorités qui s'intéressent à la question. La pièce créée par la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse et le théâtre mes:arts se fonde sur un projet de recherche du PNR 76 « Assistance et coercition ». Elle raconte les émotions et les dynamiques engendrées par un avis de mise en danger et par un placement extrafamilial. Le récit adopte le point de vue de la jeune fille concernée et d'une travailleuse sociale. [Informations complémentaires](#)

Une nouvelle réjouissante : la situation budgétaire permet d'examiner à nouveau de nouvelles demandes d'aide financière.

5 Varia

La prochaine séance de la commission aura lieu le 5 novembre 2025 à 10 h 15.

La présidente remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur participation active aux discussions et clôt la séance à 14 h.